



Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

**Comité directeur pour l'éducation au service
du développement durable de la Commission
économique pour l'Europe****Dix-septième réunion**

Genève, 30 et 31 mai 2022

**Rapport du Comité directeur pour l'éducation au service
du développement durable sur sa dix-septième réunion****I. Introduction**

1. La dix-septième réunion du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est tenue en mode hybride les 30 et 31 mai 2022 à Genève.

A. Participation

2. Les délégations des 32 États membres de la CEE ci-après ont participé à la réunion : Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Malte, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie et Ukraine.

3. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) étaient présents.

4. Des représentants du Bureau du programme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Bichkek, du Centre régional pour l'environnement en Asie centrale (CAREC), du réseau Global Education Network Europe et de l'Union européenne ont également participé à la réunion.

5. Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) et des établissements d'enseignement ci-après ont pris part à la réunion : Aarhus Information Awareness Centre (Ukraine), Association internationale des soldats de la paix (France), Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE) (Grèce), Centre de coordination interdisciplinaire pour l'éducation au service du développement durable de l'Académie écologique d'État pour l'enseignement supérieur et la gestion (Ukraine), Centre pour l'environnement et le développement durable « ECO-Accord » (Fédération de Russie), Centre régional d'expertise « Ecodemia » (Biélarus), ECO-Forum européen, Education Reform Initiative (Turquie), Estudar Direito



pelo Mundo (Brésil), Faculté d'éducation spéciale et de réhabilitation de l'Université de Belgrade, Planet'ERE (France), Répertoire international de littérature musicale (États-Unis d'Amérique), Université d'État du Kirghizistan I. Arabaev, Université de Genève, Université du Gloucestershire (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Université de Graz (Autriche), Université internationale de La Rioja (Espagne), Université technique géorgienne et Secrétariat général de la Présidence du Conseil des ministres du Portugal (observateur).

B. Adoption de l'ordre du jour

6. Le Comité directeur a adopté l'ordre du jour de sa dix-septième réunion tel qu'il figurait dans le document ECE/CEP/AC.13/2022/1.

II. Application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable

A. Progrès accomplis dans l'application de la Stratégie

7. La Présidente a rappelé que, pour faciliter le suivi des progrès réalisés dans l'application de la Stratégie depuis la présentation en 2018 des rapports nationaux de mise en œuvre pour le quatrième cycle de rapports obligatoires, un questionnaire (ECE/CEP/AC.13/2022/5)¹ avait été envoyé aux pays avant la dix-septième réunion. Le questionnaire accordait une attention particulière aux principales thématiques prioritaires du nouveau cadre d'application de la Stratégie (2021-2030) (ECE/CEP/AC.13/2022/3), à savoir : la qualité de l'éducation et l'éducation en vue du développement durable (EDD) ; l'approche paninstitutionnelle et les institutions en tant que communautés d'apprentissage aux fins du changement ; l'éducation numérique, l'informatique et l'EDD ; l'entrepreneuriat, l'employabilité, l'innovation et l'EDD ; les jeunes et l'EDD ; et les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la mise en œuvre de l'EDD.

8. Le secrétariat a présenté un aperçu des rapports informels sur les activités menées depuis 2021, soumis par 14 pays en réponse au questionnaire (ECE/CEP/AC.13/2022/5).

9. Concernant le domaine d'action prioritaire a) (Encourager les pays à intégrer l'EDD dans les normes, cadres et ressources relatifs à la qualité associés aux évaluations formelles et aux examens institutionnels de la qualité), 79 % des pays mentionnaient des systèmes d'évaluation ou d'amélioration de la qualité portant sur l'EDD ou l'éducation en général, et 86 % des pays déclaraient disposer de cadres de qualité permettant d'intégrer l'EDD dans le perfectionnement professionnel des enseignants. Il se pouvait que ces pourcentages élevés ne soient pas tout à fait exacts, car la plupart des pays faisaient état de cadres ou de systèmes existant de manière générale, plutôt qu'en matière d'EDD.

10. Environ 80 % des pays avaient bien progressé dans le domaine d'action prioritaire b) (Promouvoir l'approche paninstitutionnelle (ou l'approche pédagogique globale) dans chaque établissement d'enseignement formel, non formel et informel) en encourageant l'application de l'approche paninstitutionnelle ou de l'approche pédagogique globale dans l'éducation formelle. Le même nombre de pays rencontraient des difficultés et avaient des besoins particuliers concernant l'application de l'approche paninstitutionnelle ou de l'approche pédagogique globale dans l'enseignement formel et non formel. Plus de la moitié des pays étaient dépourvus de procédures de suivi (auto-évaluations, par exemple) pour aider les institutions et organisations formelles et non formelles à évaluer leurs progrès dans l'application de l'approche paninstitutionnelle ou de l'approche pédagogique globale à l'EDD.

¹ Les documents d'information destinés à la dix-septième réunion du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable dont il est question dans le présent document ainsi que les exposés présentés à la réunion sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Education-for-Sustainable-Development/events/365529>.

11. S'agissant du domaine d'action prioritaire c) (Soutenir l'EDD dans le cadre des technologies de l'information et des communications (TIC) et de l'éducation numérique), 80 % environ des pays indiquaient que la pandémie de COVID-19 avait fait sensiblement évoluer le recours aux TIC et à l'éducation numérique pour l'enseignement et l'apprentissage en matière d'EDD et qu'une assistance avait été accordée pour que les TIC et l'éducation numérique fassent partie intégrante de l'EDD et de l'enseignement sur les objectifs de développement durable (ODD). Environ deux tiers des pays faisaient état de programmes qui aidaient les acteurs de l'éducation (enseignants, conseillers, inspecteurs) à intégrer les TIC et l'éducation numérique dans l'EDD.

12. Environ 70 % des pays avaient progressé dans le domaine d'action prioritaire d) (Valorisation de l'entrepreneuriat et de l'emploi dans le cadre de l'EDD), confirmant des changements dans les cycles d'études axés sur l'acquisition de compétences liées à l'esprit d'entreprise et aux moyens de rendre l'économie plus écologique dans certains programmes d'enseignement. Dans deux tiers des pays, il existait des mécanismes qui renforçaient les compétences entrepreneuriales des étudiants et des jeunes liées à l'EDD et 70 % environ des pays mentionnaient des incitations en faveur de l'EDD préparant les étudiants et les jeunes à l'entrepreneuriat durable et aux emplois verts.

13. Au total, 57 % des pays déclaraient que la pandémie de COVID-19 avait eu une incidence sur la mise en œuvre de la Stratégie. Environ 80 % avaient confirmé que les enseignements tirés renforceraient le rôle de l'EDD en tant qu'instrument pour donner aux jeunes et aux citoyens les moyens d'être plus résilients lors de futures situations d'urgence.

14. L'intégration de l'EDD dans l'enseignement avait progressé dans les quatre domaines d'action prioritaires. Il restait des domaines nécessitant une attention particulière, par exemple le suivi des progrès, et les besoins particuliers, notamment dans la mise en œuvre de l'approche paninstitutionnelle. La pandémie n'avait pas notablement influé sur les programmes d'EDD et avait ouvert de nouvelles perspectives, notamment sous la forme d'innovations dans les processus d'enseignement et d'apprentissage.

15. Les représentants de Chypre, de la Géorgie, de la Hongrie et de l'Ukraine ont présenté les activités et les initiatives menées depuis la période précédente et ont mis l'accent sur l'impact destructeur de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie et la menace pesant sur le développement durable de l'Ukraine. Les représentants de Chypre (Présidente), de Monaco et de l'Union européenne ont fait des déclarations à l'appui de celle du représentant de l'Ukraine. Le représentant de l'Union européenne a rappelé la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne et ses États membres à la session extraordinaire du Comité des politiques de l'environnement (Genève, 9-12 mai 2022) exprimant leur solidarité avec l'Ukraine et son peuple².

16. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a proposé que le délai prévu pour l'élaboration des rapports nationaux soit allongé, en particulier dans le cas des pays à structure fédérale, étant donné que les informations devaient être assemblées suffisamment à l'avance. Il a également été proposé, avec le soutien de la Grèce, de prévoir un glossaire des termes utilisés dans le questionnaire pour mieux les comprendre et améliorer la qualité des réponses.

17. Les représentants de la Grèce et du MIO-ECSDE ont fourni des informations sur des faits survenus récemment.

18. Le Comité directeur a pris note des exposés susmentionnés et a remercié les pays qui avaient présenté des rapports informels.

² Disponible sur <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Committee-on-Environmental-Policy/events/364855>.

B. Cadre régional de coopération pour le développement durable : participation à l'édition 2022 du Forum régional pour le développement durable et bilan de la table ronde d'apprentissage entre pairs sur l'objectif de développement durable 4 (Éducation de qualité), organisée par le Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable de la Commission économique pour l'Europe dans le cadre du Forum et en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement

19. Le représentant du PNUE a informé le Comité de la participation fructueuse de la CEE, de l'UNESCO et du PNUE au Forum régional pour le développement durable de 2022 (Genève, 6 et 7 avril 2022) sur le thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) tout en progressant vers la pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la CEE ». La CEE, l'UNESCO et le PNUE avaient organisé conjointement une table ronde d'apprentissage entre pairs intitulée « Rééquilibrer les populations, la planète et la prospérité : l'EDD comme catalyseur essentiel des 17 ODD et du Programme 2030 »³.

20. La table ronde avait accordé une large place au nouveau cadre d'application (2021-2030) de la Stratégie de la CEE pour l'EDD, visant à aider à renforcer le rôle de l'éducation et de l'apprentissage pour faire face aux crises futures et à contribuer à une planète plus prospère, plus juste, plus saine et plus durable.

21. Les participants avaient appelé de leurs vœux un enseignement qui, au-delà de savoir lire, écrire et compter, inculque des valeurs, des connaissances et des compétences propres à favoriser la paix, le développement durable, les droits de l'homme et la démocratie. Le développement durable était réalisable grâce à une évolution de la société vers des comportements et des modes de production et de consommation transformés. L'objectif, le contenu et les résultats de l'éducation devaient être repensés, afin de créer un avenir pacifique, inclusif et durable. Il ne pouvait y avoir de développement durable ni de prospérité sans la paix et la protection de la nature.

22. Lors de la table ronde, il avait été question de la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement (Nicosie, 5 octobre 2022). Les stratégies d'EDD pouvaient contribuer à faire progresser, à amplifier et à développer une EDD porteuse de transformation en tant que moteur du changement et de la coopération à plusieurs niveaux, non seulement entre l'éducation et l'environnement, mais aussi avec tous les autres secteurs, afin de préparer les apprenants à l'avenir. Il avait été instamment demandé d'investir tant dans l'EDD – non pas en paroles, mais en actes – que dans la jeunesse pour concevoir des solutions durables.

23. Le Comité a souligné l'importance de sa participation et de celle de ses membres à la table ronde, faisant suite à une décision antérieure du Comité directeur selon laquelle la participation à de telles manifestations était l'occasion de montrer comment la Stratégie de la CEE pour l'EDD pouvait aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030, et notamment à atteindre l'objectif de développement durable 4 et sa cible 4.7, liée à l'EDD, en encourageant d'autres pays à adopter de bonnes pratiques⁴.

C. Résultats de l'enquête sur l'objectif des activités de renforcement des capacités

24. La Présidente a souligné que, comme suite à la décision prise à la seizième réunion du Comité⁵, le secrétariat, en coopération avec la Présidente et le Bureau, avait lancé une

³ Voir <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Education-for-Sustainable-Development/events/367710>.

⁴ ECE/CEP/AC.13/2019/2, par. 16.

⁵ ECE/CEP/AC.13/2021/2, par. 44.

enquête⁶ pour déterminer l'objectif, la nature et les sources de financement des activités de renforcement des capacités à mener pendant la prochaine phase de la Stratégie de la CEE pour l'EDD (2021-2030).

25. Douze pays (Autriche, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et une ONG avaient fait parvenir le questionnaire rempli. Des informations provenant d'un observateur du monde universitaire avaient également été communiquées.

26. Le secrétariat a informé le Comité des résultats de l'enquête réalisée pour préciser les besoins et les stratégies des États membres et des donateurs dans la conception et la mise en œuvre des futures activités de renforcement des capacités.

27. Il était demandé aux personnes qui répondaient au questionnaire de définir un thème central pour les domaines/volets prioritaires et de choisir une question précise pour le renforcement des capacités dans chaque domaine.

28. Les pays avaient, dans leur grande majorité, confirmé l'intérêt porté au renforcement des capacités dans les quatre domaines prioritaires, y compris une question transversale relative à la jeunesse. Les types de renforcement des capacités nécessaires étaient les suivants : a) bonnes pratiques ; b) formation ; et c) travaux de recherche spécifiques. La forme de contribution (financière ou en nature) la plus souvent mentionnée parmi celles que les pays pouvaient offrir pour chaque volet retenu était l'apport de connaissances (compétences) ou de bonnes pratiques, la moins mentionnée étant le financement. Des activités de renforcement des capacités liées au premier volet (éducation de qualité et EDD) et à la question transversale de la participation des jeunes pouvaient de toute évidence être organisées au niveau national. Quelques pays se sont déclarés disposés à accueillir des manifestations internationales.

29. Pour ce qui est des questions précises intéressant chaque domaine prioritaire, divers éléments énumérés dans le questionnaire avaient été retenus pour le premier volet des travaux :

a) Deuxième (approche paninstitutionnelle) et troisième (éducation numérique, TIC et EDD) volets – les pays avaient manifesté un vif intérêt pour toutes les questions, à l'exception de la lutte contre l'illettrisme électronique pour le troisième volet ;

b) Quatrième volet (entrepreneuriat, employabilité, innovation et EDD) – les pays s'intéressaient à l'intégration d'activités d'EDD relatives à l'innovation et à l'esprit d'entreprise dans les programmes scolaires et universitaires ;

c) Question transversale de la participation des jeunes – les pays s'y intéressaient grandement, notamment dans la mise en place de partenariats stratégiques avec des organisations internationales.

30. La Présidente a souligné que les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de la Stratégie faisaient partie intégrante des activités qui aidaient les États membres à la mettre en œuvre. Il importait donc de fournir les ressources nécessaires à l'organisation de ces activités sous la forme de contributions financières ou en nature au fonds d'affectation spéciale du programme. La Présidente a donné la parole aux participants pour des échanges de vues et des propositions visant à appuyer les activités de renforcement des capacités du nouveau cadre d'application à l'horizon 2030 ou à organiser de telles activités.

31. La Présidente, s'exprimant en sa qualité de représentante de Chypre, a dit que son Gouvernement entendait soutenir les activités de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du deuxième volet du nouveau cadre d'application.

32. Un expert du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (observateur du monde universitaire) a estimé, à la lumière de sa participation à deux activités de renforcement des capacités organisées en 2019/21 en Géorgie et en Azerbaïdjan et financées

⁶ Voir <https://unece.org/environment/documents/2022/05/presentations/survey-focus-future-capacity-building-activities-2022>.

par le Gouvernement suisse, et de travaux de recherche consacrés au perfectionnement professionnel continu, qu'il serait utile de renforcer durablement les capacités des éducateurs au niveau national, par exemple sous la forme de cours de perfectionnement en ligne fondés sur les bonnes pratiques d'EDD.

33. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, responsable du premier volet, a proposé que, compte tenu de l'intérêt porté à l'organisation d'activités de renforcement des capacités, et en vue de déterminer les axes de travail des quatre volets prioritaires, la réunion suivante du Comité directeur (mai 2023) soit prolongée d'une journée et qu'un atelier de renforcement des capacités soit consacré au premier volet, afin de définir les activités correspondantes susceptibles d'être réalisées pour ce volet et de présenter le travail accompli par les États membres en matière d'enseignement de qualité et d'EDD en partageant des exemples de bonnes pratiques. Il a été notamment proposé de mettre en place à l'échelle de la région de la CEE un réseau de professionnels de l'enseignement de qualité, qui pourraient se joindre aux coordonnateurs nationaux lors de la réunion de 2023.

34. Le représentant des Pays-Bas a signalé au Comité que son pays continuerait d'accorder un appui en nature aux activités de renforcement des capacités du deuxième volet liées à l'approche paninstitutionnelle, prévoyant la mise au point de boîtes à outils et des stages de formation de deux ou trois jours pour des publics ciblés au cours des trois prochaines années. Une des autres activités consistait à inviter quatre ou cinq pays à participer l'année suivante à l'élaboration d'une proposition pour un projet de recherche cofinancé par les Pays-Bas dans le cadre du programme de subventions Erasmus+ de l'Union européenne.

35. Le représentant du CAREC a confirmé que son organisation entendait être un partenaire sous-régional de la CEE dans l'organisation d'activités de renforcement des capacités en Asie centrale, la priorité étant accordée au quatrième volet et à la question transversale de la participation des jeunes.

36. Pour ce quatrième volet, le CAREC souhaitait organiser, en coopération avec des experts de la CEE, une formation sous-régionale, un atelier et/ou des séminaires nationaux consacrés au renforcement des capacités et à la diffusion des meilleures pratiques pour les cinq pays d'Asie centrale.

37. S'agissant de la question transversale (participation des jeunes), le CAREC envisageait l'organisation, avec la coopération et le concours d'experts de la CEE, d'un atelier, d'un séminaire ou de stages de formation de façon à échanger des connaissances spécialisées et des bonnes pratiques pour la participation des jeunes à l'EDD et à renforcer leurs capacités en la matière en Asie centrale.

38. Le représentant du MIO-ECSDE a rendu compte des activités de renforcement des capacités réalisées dans la région méditerranéenne dans le cadre de projets Erasmus et du projet « Water and Environment Support » financé par l'Union européenne, notamment sur l'approche paninstitutionnelle et les déchets aquatiques et marins. Il a également mentionné l'organisation d'universités d'été et d'autres activités soutenues par des donateurs et le Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe.

39. La représentante du Kirghizistan a remercié le Comité directeur et le Gouvernement suisse d'avoir financé et organisé un atelier national de renforcement des capacités en 2015. Son Gouvernement accueillerait avec plaisir le maintien de l'appui apporté par le Comité directeur à la mise en œuvre des domaines prioritaires du cadre d'application de la Stratégie, avec l'aide des organisations et des États membres disposés à fournir des services d'expert et un appui en vue de l'exécution d'activités de renforcement des capacités.

40. Le représentant de Planet'ERE a proposé de mobiliser des acteurs externes pour financer la mise en œuvre du quatrième volet et a préconisé une plus grande créativité dans la conception d'activités de renforcement des capacités.

41. Le représentant maltais du monde universitaire a appelé l'attention sur les résultats de l'enquête concernant le type de recherche auquel les membres s'intéressaient tout particulièrement, mettant en évidence l'évolution de la demande d'une pratique traditionnelle fondée sur la recherche vers une recherche fondée sur la pratique. L'enquête donnait à penser que les pays souhaitaient passer à l'action et partager les résultats des changements opérés dans leur système éducatif.

42. Le Comité a pris note de l'exposé du secrétariat sur les résultats de l'enquête et lui a demandé d'étudier la possibilité d'organiser un atelier pour recenser les besoins en matière d'activités de renforcement des capacités pour le premier volet, juste avant ou après la réunion suivante du Comité directeur (2023).

43. Le Comité a noté que les Gouvernements chypriote et néerlandais prévoyaient d'appuyer sous la forme d'une contribution en nature les activités de renforcement des capacités liées aux activités du plan de travail visant à mettre en œuvre le deuxième volet, en finançant une série d'activités de ce type.

44. Le Comité a pris note des propositions et suggestions faites par les représentants du Kirghizistan, du CAREC, de Planet'ERE et du monde universitaire, et a demandé à ses membres d'informer le secrétariat des propositions qu'ils pourraient faire pour soutenir ou organiser de futures activités de renforcement des capacités dans le cadre de la Stratégie.

D. Renforcement des capacités dans les domaines d'action prioritaires du cadre d'application nouvellement élaboré : bilan de la Conférence internationale sur l'approche pédagogique globale (Lunteren (Pays-Bas), 28-30 mars 2022)

45. Le secrétariat et le pays hôte ont informé le Comité des résultats de la Conférence internationale sur l'approche pédagogique globale (Lunteren (Pays-Bas), 28-30 mars 2022).

46. Le représentant des Pays-Bas a donné aux participants les dernières informations relatives à la Conférence internationale sur l'approche pédagogique globale, organisée et financée par le Gouvernement néerlandais au titre d'une contribution en nature aux activités organisées par le Comité directeur⁷. Diverses activités étaient prévues pour l'avenir : mise en œuvre à grande échelle de l'approche pédagogique globale ; organisation d'une réunion d'experts ou d'un groupe d'étude en coopération avec la CEE, l'UNESCO et l'Union européenne ; élaboration d'une ou de plusieurs boîtes à outils pour la mise en œuvre ; organisation de modules de formation pour les enseignants, les conseils d'établissement et le personnel ; mise au point d'indicateurs ; suivi et évaluation du degré de réussite.

47. Les représentants de l'Allemagne et de YoupaN (Allemagne) ont parlé des activités en cours sur la mise en pratique de l'approche paninstitutionnelle et ont remercié le Gouvernement néerlandais pour la Conférence internationale sur l'approche pédagogique globale, qui avait permis de partager de bonnes pratiques et de s'inspirer des exemples de chacun.

48. Le Comité a pris note des informations communiquées et a remercié le Gouvernement néerlandais de sa contribution en nature et de son appui à l'organisation de la Conférence internationale sur l'approche paninstitutionnelle.

III. Compte rendu des préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement organisée par la Commission économique pour l'Europe (Nicosie, 5 octobre 2022)

A. Questions d'organisation concernant la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022)

49. Le Comité directeur a été informé des décisions pertinentes prises par le Comité des politiques de l'environnement ou attendues de lui, notamment en ce qui concerne les questions d'organisation relatives à la neuvième Conférence ministérielle « Un

⁷ Voir <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Education-for-Sustainable-Development/events/368373>.

environnement pour l'Europe », le cadre proposé pour la préparation de la Conférence et les ressources requises pour accueillir cette manifestation (document d'information n° 2).

50. Le Comité des politiques de l'environnement avait tenu à Genève sa vingt-septième session annuelle, du 3 au 5 novembre 2021, et sa session extraordinaire, du 9 au 12 mai 2022, en prenant d'importantes décisions concernant la préparation et le déroulement de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement.

51. Le document intitulé « Questions d'organisation concernant la neuvième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" » (ECE/CEP/2021/7) que le Comité des politiques de l'environnement avait adopté donnait des indications sur des questions pratiques telles que la participation, l'inscription, les documents, les manifestations parallèles, les expositions et l'hébergement et récapitulait les principaux délais fixés en prévision de cette Conférence.

52. Le Comité directeur a pris note du compte rendu des décisions pertinentes du Comité des politiques de l'environnement présenté par le secrétariat, notamment sur les questions d'organisation relatives à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et le cadre envisagé pour la préparation de la Conférence, et a demandé au secrétariat de le tenir informé de l'évolution des préparatifs de la Conférence.

B. Décisions prises à la session extraordinaire du Comité des politiques de l'environnement de la CEE (Genève (hybride), 9-12 mai 2022) présentant un intérêt pour le Comité directeur

53. À sa session extraordinaire, le Comité des politiques de l'environnement a examiné le projet d'ordre du jour provisoire annoté de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/2021/6) et a invité son Bureau, agissant avec l'appui du secrétariat, à soumettre ce document en tant que document officiel de la Conférence de Nicosie.

54. Le point 4 du projet d'ordre du jour provisoire annoté concernait la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement (mercredi 5 octobre 2022, 15 heures-18 heures). En particulier :

- La troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement s'ouvrirait avec les remarques liminaires des coprésidents du débat consacré à l'EDD. Les représentants examineraient les progrès accomplis dans ce domaine ;
- Les Ministres de l'éducation et de l'environnement décideraient des prochaines mesures à prendre pour faire progresser l'EDD dans la région. Le débat serait organisé sous forme de séance plénière interactive ;
- À la fin du débat, les Ministres de l'éducation et de l'environnement seraient invités à adopter la déclaration ministérielle de Nicosie sur l'éducation en vue du développement durable.

55. Sous le même point du projet d'ordre du jour provisoire annoté figurait la liste des documents à présenter pour adoption à la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement, à savoir : le projet de déclaration ministérielle de Nicosie sur l'éducation en vue du développement durable (ECE/NICOSIA.CONF/2022/L.2) ; le cadre d'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (ECE/NICOSIA.CONF/2022/10) ; et le document d'information intitulé « Fourth evaluation report of the ECE Strategy for Education for Sustainable Development » (Quatrième rapport d'évaluation de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable) (ECE/NICOSIA.CONF/2022/INF/6).

56. Le Comité a pris note des informations communiquées.

C. Préparatifs du pays hôte

57. Le Comité a été informé des préparatifs engagés par le pays hôte pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement.

58. La représentante de Chypre a décrit les préparatifs de la Conférence (symbolisme de la devise et du logo de la Conférence, composition des délégations, lieu et infrastructure, mode d'organisation, délais d'inscription, hébergement, importance de la participation, etc.)⁸.

59. La représentante de Chypre et le secrétariat ont apporté des précisions concernant les lettres d'invitation, les délais d'inscription, les manifestations parallèles et l'organisation d'autres manifestations qui se tiendraient dans le cadre de la Conférence, la composition des délégations et d'autres questions d'organisation.

60. Le Comité a pris note des informations communiquées.

D. Projet de déclaration ministérielle de la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement

61. La Présidente a informé le Comité directeur du processus de rédaction de la déclaration ministérielle qui serait adoptée lors de la Réunion de haut niveau et des travaux du groupe de rédaction, constitué de volontaires. Elle a remercié le coordonnateur du groupe de rédaction et ses membres, en soulignant que l'objectif principal de la déclaration était de soutenir et d'intensifier les efforts visant à mettre en œuvre la Stratégie de la CEE pour l'EDD jusqu'en 2030 au niveau régional en synergie avec d'autres organisations et processus au sein du système des Nations Unies et au-delà.

62. Le coordonnateur du groupe de rédaction a informé le Comité du processus d'élaboration de la déclaration, notamment son fondement et les principaux messages mis en évidence, en soulignant que le groupe s'inspirait du nouveau cadre d'application de la Stratégie de la CEE pour l'EDD de 2021 à 2030 (ECE/CEP/AC.13/2022/3).

63. La Présidente a remercié les pays et organisations qui avaient déjà fait parvenir des observations sur le document, incorporées dans le projet actuel de déclaration ministérielle (ECE/CEP/AC.13/2022/7) soumis comme l'un des documents officiels de la réunion en cours.

64. Le secrétaire ayant indiqué les derniers délais fixés pour la soumission des documents officiels à la Conférence ministérielle de Nicosie, la Présidente a invité le Comité à décider s'il approuvait le projet de déclaration ministérielle en tant que document final à soumettre à la Réunion de haut niveau, ou s'il demanderait au groupe de rédaction et au secrétariat de le modifier en fonction des observations éventuellement formulées à la réunion en cours pour en établir une version finale à adopter à la Réunion de haut niveau.

65. Le secrétaire a parlé de la place de l'EDD dans la déclaration ministérielle de Nicosie, compte tenu de l'approche historique et traditionnelle correspondant à la structure de la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Ainsi, lorsque la Conférence ministérielle incluait la Réunion de haut niveau sur l'EDD, deux déclarations distinctes étaient adoptées, l'une sur l'environnement et l'autre sur l'EDD. Le Comité directeur devait déterminer s'il fallait davantage mettre l'accent sur l'EDD dans la déclaration principale sur l'environnement.

66. Le Comité a invité les membres à faire parvenir au secrétariat leurs observations finales éventuelles sur le projet de déclaration ministérielle avant le 20 juin 2022.

67. Le secrétariat a été chargé d'intégrer les observations reçues, le cas échéant, et d'envoyer le document au groupe de rédaction pour qu'il soit mis au point avant d'être soumis à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

⁸ Pour plus d'informations, voir <https://nicosiaefe.gov.cy/>.

E. Organisation des manifestations parallèles

68. Le Comité directeur a été informé des questions d'organisation relatives aux manifestations parallèles qui auraient lieu dans le cadre de la Conférence ministérielle, et de la procédure prévue pour demander à organiser une telle manifestation⁹.

69. La Présidente a signalé au Comité que le secrétariat du pays hôte avait chargé le MOI-ECSDE de coordonner la soumission des propositions de manifestations parallèles.

70. Le Comité a pris note des informations fournies par le pays hôte au sujet de l'organisation de manifestations parallèles, d'une exposition et de réunions bilatérales et multilatérales et a invité les parties intéressées à déposer leurs demandes sur le site Web de la conférence avant le 30 juin 2022.

F. Ressources nécessaires

71. Le secrétaire a informé le Comité des ressources nécessaires à l'organisation de la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement (document d'information n° 2) en se référant à la décision prise par le Comité des politiques de l'environnement à sa vingt-septième session au sujet du système permettant aux représentants des pays remplissant les conditions requises de bénéficier d'une aide financière pour participer aux réunions et aux manifestations liées aux travaux du Comité des politiques de l'environnement : la liste des pays ayant droit à une aide financière avait été adoptée avec effet immédiat¹⁰. La même liste s'appliquerait aux membres du Comité directeur.

72. La Présidente, en sa qualité de représentante du pays hôte, a signalé au Comité que, outre la liste susmentionnée des pays pouvant bénéficier d'un concours financier de la CEE, le Gouvernement chypriote avait décidé d'accorder une aide financière supplémentaire aux pays qui avaient besoin d'un soutien pour participer à la Conférence et aux organisations en difficulté¹¹.

73. Le Comité a pris note des informations communiquées.

IV. Compte rendu des travaux du Groupe spécial de la planification stratégique

A. Cadre d'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030

74. Il a été rappelé au Comité que, à sa seizième réunion, le Comité directeur avait examiné la version quasi définitive de la note de réflexion sur le cadre d'application pour l'après-2019 (y compris le préambule et les quatre volets) et avait demandé au secrétariat de recueillir toutes les observations et de les envoyer au Groupe spécial de la planification stratégique afin que celui-ci élabore la version finale du document en vue de la soumettre à la présente réunion du Comité pour approbation¹².

75. La Présidente du Comité directeur et le Président du Groupe spécial de la planification stratégique ont présenté le processus d'élaboration du projet de note de réflexion sur le cadre d'application pour l'après-2019, qui était terminé et avait été inclus dans le document intitulé « Cadre d'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable pour la période 2021-2030 » (ECE/CEP/AC.13/2022/3). Le nouveau cadre devait

⁹ Voir l'exposé de la Présidente disponible sur https://unece.org/sites/default/files/2022-06/Agenda_Item3c_Host_country_preparation.pdf.

¹⁰ Voir https://unece.org/sites/default/files/2021-11/CEP-27_EligibilityCriteria_IP.8.e.pdf.

¹¹ Les demandes d'aide doivent être déposées à l'adresse <https://nicosiaefe.gov.cy/request-for-funding-support/>. Le secrétariat national se mettra ensuite en relation avec l'auteur de la demande.

¹² ECE/CEP/AC.13/2021/2, par. 63 à 66.

être présenté à la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement en tant que principal document d'orientation pour les États membres.

76. Le Comité a approuvé le document proposé (ECE/CEP/AC.13/2022/3) en vue de sa soumission à la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement pour adoption.

77. La Présidente a remercié les membres du Groupe spécial et les responsables des quatre domaines thématiques pour l'important travail accompli et a confirmé que le nouveau cadre serait présenté à la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement en tant que principal document d'orientation pour les États membres.

B. Projet de plan de travail pour l'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2025

78. Le Comité a été informé que le nouveau cadre d'application achevé et approuvé comprenait la section VIII intitulée « Recommandations et activités proposées concernant le projet de plan de travail sur la mise en œuvre de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable pour la période 2022-2024 », qui avait servi de base à l'élaboration du plan de travail pour la phase suivante de mise en œuvre allant de 2022 à 2025.

79. Ce document établissait le plan des activités à mener au cours de la prochaine phase de la Stratégie (2022-2025) aux niveaux national et international, conformément au nouveau mandat qui serait défini par les Ministères de l'éducation et de l'environnement à leur troisième Réunion de haut niveau.

80. La Présidente a précisé que la période figurant dans le titre du document relatif au plan de travail auquel il était fait référence dans l'ordre du jour de la réunion indiquait le début de la période comme étant « 2021 », car l'ordre du jour avait été rédigé en 2021, mais que, le cadre ayant été achevé en 2022, le plan de travail devrait également débiter en 2022.

81. La Présidente a invité le Comité à examiner l'esquisse du projet de plan de travail pour l'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2025 (ECE/CEP/AC.13/2022/4), en vue de l'adopter tel quel ou, si les participants le jugeaient bon, de formuler des observations et d'en mettre à jour le contenu en conséquence.

82. La Présidente a invité les membres à faire part des contributions financières ou en nature annoncées pour la réalisation des activités proposées dans le plan de travail actuel.

83. Le représentant des Pays-Bas a fait savoir au Comité que son Gouvernement était disposé à soutenir financièrement la mise en œuvre des activités du plan de travail décrites pour le deuxième volet, à hauteur du même montant que celui proposé par Chypre, ainsi que pour le premier volet, axé sur l'élaboration du cadre de compétences, qui serait si possible mis au point en coopération avec l'UNESCO et le projet GreenComp de l'Union européenne, relatif à un cadre de référence pour les compétences en matière de durabilité, visant à étoffer le cadre actuellement envisagé sous forme d'orientations pratiques pour plusieurs niveaux du système éducatif (enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement et formation techniques et professionnels et enseignement supérieur).

84. Le coordonnateur de la Plateforme Jeunesse de la CEE pour l'EDD a déclaré que l'esquisse proposée pour les activités du plan de travail n'incluait pas le plan d'action de la plateforme jeunesse à examiner plus avant à la réunion en cours. Il a proposé de retenir une des deux options possibles, à savoir articuler le plan d'action pour la jeunesse autour des quatre volets en intégrant les activités supplémentaires intéressant les jeunes dans le projet de plan de travail pour l'application de la Stratégie, ou ajouter le plan d'action pour la jeunesse dans sa totalité au plan de travail principal.

85. La représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a indiqué que son Gouvernement envisageait de contribuer financièrement aux activités exécutées par le Comité directeur, une décision définitive devant être prise d'ici à la fin de juillet 2022. Au sujet des efforts de collecte de fonds, elle a fait état de la pratique récente consistant à financer

les activités relatives à l'EDD en faisant appel à des fondations privées et à des accords de financement internationaux plutôt qu'aux contributions des États membres. Elle a demandé s'il serait possible de définir un protocole permettant aux responsables des quatre domaines thématiques d'entrer en relation avec des fondations et d'autres donateurs afin d'obtenir un appui pour les activités de mise en œuvre du nouveau cadre.

86. Le secrétaire a précisé que, traditionnellement, les fonds destinés aux projets de la CEE provenaient de contributions des États membres versées directement aux fonds d'affectation spéciale des programmes de la CEE ou en tant que contributions en nature aux activités de programme. Les fonds provenant de donateurs externes pourraient être utilisés dans le cadre de projets conjoints grâce à l'établissement d'un protocole d'accord décrivant les obligations des organisations externes intéressées. Les responsables des domaines thématiques pourraient jouer un rôle de relais vis-à-vis de l'organisation donatrice potentielle, mais de tels accords devaient être approuvés et encadrés par le Comité directeur.

87. D'autres membres du Comité ont fait part de leur expérience en matière de recherche de fonds en dehors des entités des Nations Unies, faisant remarquer que les protocoles de coopération établis dépendaient des priorités des donateurs et que l'examen des propositions au cas par cas laisserait sans doute plus de latitude.

88. Le Comité a pris note des annonces faites par les représentants de Chypre et des Pays-Bas au sujet de l'intention de ces pays d'appuyer l'exécution des activités du plan de travail sous la forme de contributions en nature au deuxième volet (Chypre et Pays-Bas) et au premier volet (Pays-Bas).

89. Le Comité est convenu d'examiner de nouvelles possibilités de collecter des fonds auprès de fondations privées et d'autres donateurs et de se renseigner sur les règles et les limitations éventuelles.

90. Le Comité a demandé au secrétariat de réviser le projet de plan de travail en tenant compte des observations reçues des membres, notamment sur l'intégration horizontale du plan d'action de la Plateforme Jeunesse dans le projet de plan de travail pour l'application de la Stratégie de la CEE pour l'EDD (2021-2025), et d'élaborer la version définitive de ce document en vue de sa soumission officielle à la réunion suivante du Comité en 2023.

V. Bilan des travaux du Groupe spécial des indicateurs : projet de modèle de rapport sur l'application de la Stratégie (2021-2030)

91. Le Président du Groupe spécial des indicateurs a brièvement informé le Comité directeur des résultats des travaux du Groupe et de l'état d'avancement du projet de modèle de rapport intitulé « Format for reporting on the implementation of the United Nations Economic Commission for Europe Strategy for Education for Sustainable Development (2021-2030) » (Modèle de présentation des rapports sur l'application de la Stratégie de la CEE pour l'EDD (2021-2030)), qui avait été officiellement soumis pour examen à la quinzième réunion du Comité directeur (Genève, 19 et 20 octobre 2020) (document d'information n° 3).

92. Le Groupe spécial des indicateurs ne s'était pas réuni depuis deux ans en raison de la pandémie. Le projet de modèle de rapport sur l'application de la Stratégie (2021-2030) existant actuellement était le résultat des première, deuxième et troisième réunions du Groupe (tenues respectivement à Utrecht (Pays-Bas) du 23 au 25 octobre 2019 ; à Podgorica, les 16 et 17 décembre 2019 ; et à Bruxelles, du 12 au 14 février 2020) et du débat mené à la quinzième réunion du Comité directeur. Cela étant, la version 2020 du document ne pouvait pas être considérée comme définitive, compte tenu des résultats des débats menés aux réunions du Comité de 2020 et 2021¹³, qui avaient mis en évidence un certain nombre de lacunes restant à combler.

¹³ Voir ECE/CEP/AC.13/2020/2, par. 70 et 71, et ECE/CEP/AC.13/2021/2, par. 71 à 75, respectivement.

93. Le Comité avait exposé les progrès accomplis dans l'application de la Stratégie à l'aide des questionnaires informels en 2021¹⁴ et 2022¹⁵, en tenant compte des quatre volets du cadre pour 2021-2030, qui n'avait pas encore été officiellement adopté, et des effets de la pandémie.

94. Les principales observations reçues sur le projet de modèle de rapport étaient les suivantes : veiller à ce qu'il reste court et simple ; inclure dans le modèle des indicateurs précis pour les quatre volets ; mettre l'accent sur l'opération de suivi et d'évaluation au niveau national, qui devrait faire l'objet d'un engagement multipartite ; faire également une large place à la recherche dans le processus de suivi et d'évaluation de l'application de la Stratégie ; et faire concorder ce processus avec les cadres de suivi et d'évaluation de l'UNESCO. Enfin, dans le domaine de l'éducation, les indicateurs utilisés étaient surtout d'ordre qualitatif, des indicateurs quantitatifs étant difficiles à établir.

95. Le Groupe spécial avait tenu des consultations en ligne, notamment avec l'UNESCO, afin de clarifier les questions en suspens¹⁶.

96. Compte tenu des résultats des consultations, le Président du Groupe spécial a présenté les deux propositions ci-après relatives à des mesures complémentaires visant à établir la version définitive du modèle de rapport :

a) Première proposition (des étapes identiques pourraient être prévues pour les cycles d'établissement des rapports de caractère obligatoire en 2028, 2029 et 2030) :

i) Établir la version finale du modèle de rapport en octobre 2022 au sein d'un petit groupe de travail, en tenant compte du cadre adopté pour l'application de la Stratégie (2021-2030), du projet de plan de travail (2021-2025), des calendriers d'autres processus de suivi et d'évaluation, et intégrer les questions des questionnaires informels portant sur les quatre volets du cadre nouvellement adopté ;

ii) Soumettre le document final (modèle de présentation des rapports) pour adoption à la réunion suivante du Comité directeur ;

iii) Lancer le prochain cycle d'établissement des rapports pour la collecte de données (rapports nationaux de mise en œuvre) en 2023 après la réunion du Comité directeur ;

iv) Procéder à la collecte des données en 2023-2024 ;

v) Veiller à ce que le rapport d'analyse soit prêt en 2025 ;

b) Deuxième proposition : réorganiser le questionnaire autour des différents aspects de l'approche paninstitutionnelle et de l'approche pédagogique globale.

97. La Présidente a remercié le Président du Groupe spécial des indicateurs pour ce bilan et a invité le Comité à décider de la suite à donner concernant les délais alloués pour l'élaboration du document, compte tenu des informations fournies.

98. Le Comité a pris note du bilan présenté par le Président du Groupe spécial des indicateurs concernant les résultats des travaux du Groupe et l'état d'avancement du projet de modèle de rapport intitulé « Format for reporting on the implementation of the United Nations Economic Commission for Europe Strategy for Education for Sustainable Development (2021-2030) » et est convenu que le document (projet de modèle de présentation des rapports) serait mis au point courant 2022 – avec la possibilité de tenir une réunion d'experts pendant la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » – puis soumis en tant que document officiel à la dix-huitième réunion du Comité directeur en 2023.

¹⁴ ECE/CEP/AC.13/2021/2, par. 10, 17 et 19.

¹⁵ ECE/CEP/AC.13/2022/5.

¹⁶ Pour plus de précisions sur les consultations, voir https://unece.org/sites/default/files/2022-06/Item5_State_of_the_art_indicators.pdf.

VI. L'éducation en vue du développement durable et la jeunesse : point sur les activités menées par la Plateforme Jeunesse de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable depuis la réunion précédente

A. Plan d'activités pour la Plateforme Jeunesse dans la région pour la période 2021-2025

99. Le coordonnateur de la Plateforme Jeunesse de la CEE pour l'EDD a informé les participants des activités réalisées depuis la dernière réunion, des enjeux actuels et des plans pour l'avenir.

100. Les principales activités étaient la préparation de la publication sur les bonnes pratiques pour la participation des jeunes à l'EDD dans la région de la CEE, qui en était au stade final de son élaboration, et la mise au point de la stratégie de la Plateforme Jeunesse, portant sur la façon dont les jeunes peuvent concevoir et mettre en œuvre des initiatives d'EDD dans la région. La finalité d'une telle stratégie était d'amplifier la voix des jeunes et de leur permettre de construire un avenir durable, en privilégiant des valeurs telles que l'équité, la solidarité, la diversité, le respect, l'inclusion, la liberté et le militantisme. Les résultats ci-après étaient envisagés :

a) Résultat 1 : Les gouvernements ont mis en œuvre des politiques propres à accroître le pouvoir de décision des jeunes en matière d'EDD. La Plateforme Jeunesse prévoyait de nouer des partenariats stratégiques, y compris avec des organisations extérieures à la CEE, afin de promouvoir l'EDD et des politiques favorables aux jeunes, et de mobiliser les décideurs sur la nécessité de l'EDD pour les jeunes ;

b) Résultat 2 : Les jeunes ont pu engager des initiatives liées à l'EDD. Parmi les objectifs à atteindre, il convenait de mentionner la diffusion d'informations factuelles sur l'EDD auprès d'un nombre croissant de jeunes au moyen d'outils en ligne et le renforcement de la capacité des jeunes de la région de promouvoir et de faire connaître l'EDD ;

c) Résultat 3 : La Plateforme Jeunesse de la CEE pour l'EDD est un réseau de jeunes à la fois bien établi, fonctionnel, reconnaissable et inclusif. Objectifs à atteindre : accroître le nombre de partenaires du réseau ; renforcer l'efficacité opérationnelle et la durabilité de la Plateforme ; intégrer les jeunes dans les travaux du Comité directeur de la CEE sur l'EDD ; renforcer la capacité des jeunes de la région de promouvoir et de faire connaître l'EDD ;

d) Résultat 4 : Collecte de fonds, visant à accroître l'efficacité opérationnelle.

101. Compte tenu des objectifs susmentionnés, le plan d'activités de la Plateforme Jeunesse dans la région pour 2022-2025 avait été conçu autour des quatre grands axes suivants : programmes, collecte de fonds, renforcement du réseau de jeunes et communication externe ou plaidoyer.

102. Diverses activités étaient envisagées dans le plan d'activités : a) prévoir des initiatives de mobilisation et des activités de diffusion avec les décideurs à différents niveaux ; b) contribuer aux initiatives relevant de politiques régionales et mondiales ; c) élaborer la stratégie de financement, y compris l'évaluation des besoins ; d) établir des partenariats stratégiques pour promouvoir et mettre en œuvre conjointement des initiatives d'EDD dans la région de la CEE ; et e) renforcer l'efficacité opérationnelle du réseau en définissant clairement les rôles et les responsabilités.

103. En ce qui concerne le processus de désignation des membres de la Plateforme Jeunesse de la CEE pour l'EDD, les pays qui n'avaient pas encore nommé de représentants des jeunes seraient invités à le faire, tandis que les pays qui avaient déjà désigné leurs représentants seraient invités à proposer la reconduction des points de contact de la Plateforme Jeunesse, au cas où les nominations initiales auraient été modifiées pour une raison quelconque.

104. Une fois le processus de désignation terminé, les étapes suivantes consisteraient à créer des groupes de travail sur chacun des quatre axes principaux décrits ci-dessus et à élaborer des plans de travail précis, notamment en attribuant des tâches et des responsabilités. Une autre activité serait le lancement de la publication, qui pourrait avoir lieu lors de la manifestation parallèle organisée pour les jeunes à la prochaine Conférence ministérielle de Nicosie. Ce serait également l'occasion d'échanger des vues avec les décideurs. Il faudrait en outre clarifier les aspects juridiques de l'enregistrement formel ou informel de la Plateforme Jeunesse, notamment son implantation.

105. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord s'est déclaré favorable à la participation du représentant des jeunes de la Plateforme Jeunesse de la CEE pour l'EDD à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Charm el-Cheikh (Égypte), 6-18 novembre 2022). Il a été également proposé de diffuser un aperçu du rôle des représentants de la jeunesse des États membres lors du lancement du prochain processus de désignation des membres de la Plateforme Jeunesse, en faisant ainsi ressortir l'intérêt et les avantages de l'adhésion à la Plateforme et les tâches et responsabilités correspondantes, de façon à faciliter le recrutement. Une autre proposition consistait à allonger de deux ans la durée de la participation à la Plateforme. Le coordonnateur de la Plateforme Jeunesse a proposé que les réunions du Comité directeur passent de deux à trois jours pour que les membres de la Plateforme puissent eux-mêmes se réunir. En pareil cas, le coût de la participation pourrait être pris en charge par les États membres. Pour d'autres questions telles que les activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et de diffusion, la Plateforme cherchait à être autosuffisante.

106. Le Comité : a) a pris note des informations relatives à l'esquisse proposée pour le projet de plan d'activités de la Plateforme Jeunesse de la CEE pour l'EDD pour la période 2021-2025 ; b) est convenu d'inclure la version finale du document (projet de plan d'activités) dans le projet de plan de travail relatif à l'application de la Stratégie de la CEE pour l'EDD de 2021 à 2025 ; et c) est convenu de lancer un processus de désignation des membres de la Plateforme Jeunesse pour 2022-2023 tout en ajustant le mandat des points de contact représentant la jeunesse, et a chargé le secrétariat de diffuser un message auprès des membres du Comité.

107. Le Comité a également pris note de la proposition de faire passer la durée de la réunion du Comité directeur de deux à trois jours, afin de prévoir une réunion distincte pour les membres de la Plateforme Jeunesse, ce qui nécessiterait des contributions financières et en nature supplémentaires au fonds d'affectation spéciale du programme.

**B. Activités et manifestations parallèles envisageables sur le thème
« Les jeunes et l'éducation en vue du développement durable »
à l'occasion de la neuvième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l'Europe »**

108. Le coordonnateur de la Plateforme Jeunesse a informé le Comité des activités et des manifestations parallèles qui pourraient être organisées sur le thème « Les jeunes et l'EDD » à l'occasion de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (document d'information n° 5).

109. Dans la perspective de la prochaine Conférence ministérielle, la Plateforme Jeunesse souhaitait jouer un rôle central, notamment en contribuant aux aspects liés à l'organisation et à la planification et en veillant à une participation concrète des jeunes par l'organisation d'une manifestation parallèle au minimum, consacrée au lancement de la publication intitulée « Engaging Young People in the Implementation of ESD in the UNECE Region: Good Practices in the Engagement of Youth in Education for Sustainable Development » (Faire participer les jeunes à la mise en œuvre de l'EDD dans la région de la CEE : bonnes pratiques en matière de mobilisation de la jeunesse dans l'éducation au développement durable)¹⁷.

¹⁷ Publication des Nations Unies, ECE/CEP/197.

110. La manifestation parallèle donnerait lieu au lancement officiel et à la présentation de la publication et comprendrait un débat sur l'importance de l'engagement des jeunes et de pratiques exemplaires pour la mise en œuvre de l'EDD dans la région. L'objectif était de mobiliser d'autres jeunes pour promouvoir et exécuter des activités liées à l'EDD et d'encourager les décideurs à inclure les jeunes dans les processus institutionnels.

111. La Plateforme Jeunesse prévoyait de recommander la tenue d'une réunion préalable à la Conférence à l'intention des jeunes représentants pour les aider à préparer les activités prévues dans le cadre de la Conférence ministérielle et à y présenter une position commune, y compris une éventuelle déclaration commune à approuver parallèlement à la déclaration officielle de la Conférence ministérielle.

112. La Présidente a remercié le coordonnateur de la Plateforme Jeunesse pour les informations communiquées et a approuvé l'intention de la Plateforme d'organiser une manifestation parallèle pendant la Conférence ministérielle de Nicosie.

113. Le Comité a pris note des informations communiquées et a appuyé l'organisation par la Plateforme Jeunesse de la CEE pour l'EDD d'une manifestation parallèle sur le thème « Les jeunes et l'EDD » au cours de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

VII. Activités récemment menées dans le cadre d'autres instances internationales pour promouvoir l'éducation en vue du développement durable

114. Un représentant de la section de l'UNESCO chargée de l'éducation au développement durable a fait ressortir le rôle de l'EDD dans la lutte contre les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité, la pollution, les épidémies et pandémies et les inégalités de ressources. Il a donné un aperçu des initiatives engagées par l'UNESCO pour relever de tels défis, notamment un examen des programmes d'enseignement de 100 pays¹⁸. Les résultats décevants de cet examen avaient été présentés à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (Glasgow, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 31 octobre-13 novembre 2021) : la moitié seulement des programmes scolaires nationaux se référaient aux changements climatiques et un quart seulement à la biodiversité. Une nouvelle étude portant sur 200 pays était en cours et serait présentée à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC.

115. Le représentant de l'UNESCO a présenté les points forts de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation en vue du développement durable (en ligne, 17-19 mai 2021) et le principal texte issu de celle-ci, la Déclaration de Berlin sur l'éducation au développement durable¹⁹, qui recommande de faire de l'action environnementale et climatique une composante majeure du programme d'études dans chaque pays et réseau d'enseignement. Il avait encore été question de cet engagement à la réunion préalable à la Conférence des Parties à la CCNUCC (Milan (Italie), 30 septembre-2 octobre 2021) et à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties proprement dite.

116. Au cours de la réunion « One Ocean Summit » (Brest, France, 9-11 février 2022) organisée par l'UNESCO, les pays avaient été invités à faire une place aux océans dans les programmes scolaires d'ici à 2025. En 2021, l'UNESCO avait présenté son rapport à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale (New York, 14-27 septembre 2021)²⁰, qui avait ensuite adopté la résolution 76/209 sur l'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030²¹, réaffirmant que l'EDD était essentielle à l'ensemble des 17 objectifs de développement durable et que les

¹⁸ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *Getting Every School Climate-Ready: How Countries Are Integrating Climate Change Issues in Education* (Paris, 2021).

¹⁹ Voir <https://en.unesco.org/sites/default/files/esdfor2030-berlin-declaration-fr.pdf>.

²⁰ A/76/228.

²¹ A/RES/76/209.

pays devaient prendre systématiquement en compte l'EDD dans les programmes d'éducation formelle et en encourager l'intégration dans l'éducation non formelle et informelle. En 2021, le prix UNESCO-Japon attribué à des projets exceptionnels d'EDD avait été décerné au Ghana, au Pérou et à l'État de Palestine. Les États membres de la CEE étaient vivement encouragés à participer au prochain cycle d'appel à candidatures, qui aurait lieu en 2023. En novembre 2021, l'UNESCO avait organisé le cinquième Forum de l'UNESCO sur l'éducation transformatrice pour le développement durable, la citoyenneté mondiale, la santé et le bien-être (Séoul (en ligne), 29 novembre-1^{er} décembre 2021), comportant un débat sur les moyens de mesurer, de suivre et d'évaluer les progrès réalisés dans l'éducation transformatrice.

117. Les résultats de la septième consultation sur la Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales²² (octobre 2020-mars 2021) avaient été publiés en juillet 2021 dans la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable²³. Les principales conclusions étaient les suivantes : la quasi-totalité des pays avaient indiqué que l'EDD et l'éducation à la citoyenneté mondiale étaient prises en compte dans les lois et politiques nationales en matière d'éducation, les programmes d'études, la formation des enseignants et l'évaluation des apprenants ; l'EDD et l'éducation à la citoyenneté mondiale étaient nettement moins susceptibles de figurer dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels ou dans l'éducation des adultes ; l'éducation relative aux changements climatiques et les modes de consommation et de production durables étaient moins souvent pris en compte dans les programmes d'études et la formation des enseignants que d'autres thèmes ; et l'appui des pouvoirs publics à la recherche sur l'EDD et l'éducation à la citoyenneté mondiale restait limité.

118. L'orateur a rendu compte du processus lancé pour réviser la Recommandation de 1974 dans le but de renforcer la pertinence et l'efficacité de cet instrument et la détermination des États membres à agir, et de tirer parti des changements positifs et des nouvelles conceptions de l'éducation. Le processus de révision comprenait trois étapes : les travaux préparatoires (décembre 2021-février 2022) ; les consultations techniques (février-juin 2022) ; et les consultations officielles avec les États membres (septembre 2022-novembre 2023).

119. Le représentant de l'UNESCO a informé le Comité de la tenue prochaine du Sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation (New York, 16, 17 et 19 septembre 2022), dont la « piste d'action 2 » liée à l'EDD avait pour thème « apprentissage et compétences pour vivre, travailler et promouvoir un développement durable ». Le secrétariat de la CEE avait été invité à s'associer à l'équipe d'appui des Nations Unies chargée d'élaborer les résultats attendus de cette piste d'action thématique, le document de travail et les recommandations quant à l'action à engager, le catalogue en ligne des bonnes pratiques et des idées de mesures ou d'engagements à prendre lors du Sommet de septembre. Les recommandations clefs qui émanaient déjà des échanges de vues et qui intéressaient la Stratégie de la CEE pour l'EDD visaient à traduire les connaissances en politiques et en pratiques.

120. L'UNESCO avait organisé une série de webinaires en prévision de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC. L'orateur a parlé des initiatives relatives à l'EDD engagées par les pays pour 2030, qui regrouperaient toutes les activités d'EDD au niveau national. Cinquante pays pilotes dans le monde, dont 15 dans la région de la CEE, préparaient des initiatives nationales sur l'EDD à l'horizon 2030.

121. Le représentant de la Commission européenne a donné un aperçu des principales activités mises en œuvre concernant « l'apprentissage au service de la transition écologique » et la « durabilité », notamment la Recommandation du Conseil de l'Union européenne sur l'apprentissage au service de la durabilité environnementale, le cadre européen de compétences en matière de durabilité « GreenComp », le groupe de travail sur les écoles :

²² Voir <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379320?4=null&queryId=6dc4b92a-e367-4f0f-8f55-897115cc30ce>.

²³ Voir <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal>.

l'apprentissage au service de la durabilité, la coalition « Éducation pour le climat » et d'autres programmes en cours²⁴.

122. Le représentant du PNUE a informé le Comité de la participation fructueuse de la CEE, de l'UNESCO et du PNUE au onzième Congrès mondial de l'éducation à l'environnement, sur le thème « Construire des ponts en période d'urgence climatique » (Prague, 14-18 mars 2022), qui avait donné lieu à l'organisation d'un dialogue transversal intitulé « Learn for our Planet, Act for the Climate: ESD and climate action through Regional ESD Strategies » (Apprendre pour la planète, agir pour le climat : l'EDD et l'action climatique dans le cadre de stratégies régionales relatives à l'EDD). L'objectif était de montrer comment la nouvelle Stratégie de la CEE pour l'EDD (2021-2030) pouvait contribuer à renforcer le rôle de l'éducation et de l'apprentissage, l'accent étant mis sur les mesures urgentes, dans la lutte contre les changements climatiques.

123. Le représentant du MIO-ECSDE a mis le Comité au courant des activités récemment organisées dans le cadre de la Stratégie méditerranéenne pour l'éducation au service du développement durable. Le Comité méditerranéen pour l'EDD avait pour objectif de guider et de suivre la mise en œuvre de cette stratégie au moyen de son plan d'action régional. Il aidait les pays à intégrer et à adapter les principes et les lignes directrices de la CEE par des consultations, un appui technique et la formation de formateurs.

124. Le représentant du réseau Global Education Network Europe a informé le Comité des activités récentes en matière d'EDD et des synergies entre le réseau et le Comité directeur de la CEE, en soulignant l'importance de la collaboration avec la CEE, l'UNESCO, l'OCDE, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne sur une nouvelle déclaration en faveur d'une éducation mondiale à l'horizon 2050. Il a invité le Comité directeur à se joindre au réseau pour des réunions de consultation en septembre 2022 et pour un congrès (Dublin, 4 novembre 2022), qui pourrait faire le lien entre les travaux réalisés par les organisations internationales et le Comité directeur de la CEE, notamment la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement.

125. Le représentant du réseau d'experts en matière d'EDD constitué au sein de la Convention-cadre pour la protection et le développement durable des Carpates a informé le Comité de la création, de la structure, de la composition et des objectifs de ce réseau, qui servait de plateforme de coopération, de coordination des politiques et d'application de stratégies communes pour le développement durable, ainsi que d'instance de dialogue entre toutes les parties prenantes. Il était prévu d'établir au niveau régional, suivant une approche fondée sur la recherche, un réseau et un mécanisme d'EDD visant à mettre en évidence les activités d'EDD en cours et à relier les acteurs, en recourant à des méthodes pédagogiques pour renforcer la Convention-cadre et les filières éducatives propres à la promouvoir.

126. La Présidente a remercié les représentants des organisations partenaires susmentionnées et a invité celles-ci à participer à la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement, notamment en organisant des manifestations parallèles dans le cadre de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », qui offrait une occasion de présenter les travaux importants réalisés en matière d'EDD.

127. Le Comité a pris note des exposés des représentants de l'UNESCO, du PNUE, de la Commission européenne, du MIO-ECSDE, du réseau Global Education Network Europe, de la Convention-cadre pour la protection et le développement durable des Carpates et d'autres membres, et est convenu de collaborer étroitement avec les entités en question et d'autres partenaires régionaux et mondiaux pour promouvoir le programme d'EDD dans la région.

²⁴ Voir <https://education.ec.europa.eu/focus-topics/green-education/learning-for-environmental-sustainability>.

VIII. Participation du Comité directeur aux manifestations à venir d'instances régionales et internationales

128. Les membres du Comité ont été informés des réunions que des instances régionales et internationales tiendraient en 2022 et 2023, à commencer par la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC.

129. Le représentant du CAREC a invité le Comité directeur à participer à la treizième session du programme de formation à l'encadrement sur l'environnement pour le développement durable en Asie centrale (Almaty (Kazakhstan), 2022), consacrée à l'éducation aux changements climatiques et à la jeunesse, et a mentionné la participation de l'organisation à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, visant à établir un lien entre l'éducation aux changements climatiques et l'appui aux initiatives de la jeunesse.

130. Le représentant du MIO-ECSDE a fait état d'une invitation à participer au Forum mondial du Conseil de l'Europe « Leadership dans l'enseignement supérieur pour la démocratie, la durabilité et la justice sociale » (Dublin, 16 et 17 juin 2022).

131. Le Comité a pris note des informations concernant les projets de participation aux manifestations à venir d'instances régionales et internationales.

IX. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et processus

132. Le représentant de la Géorgie a indiqué que, dans le cadre du Programme pour la démocratie environnementale mis en œuvre par la Westminster Foundation for Democracy et financé et soutenu par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Centre d'information et d'éducation en matière d'environnement du Ministère géorgien de la protection de l'environnement et de l'agriculture s'attachait à sensibiliser les collectivités locales à l'environnement.

133. Le représentant du CAREC a rendu compte des initiatives et des réalisations en cours concernant la participation aux processus mis en œuvre en Asie centrale en synergie avec des organisations partenaires, notamment la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et la CCNUCC, ainsi qu'aux initiatives et stratégies de l'UNESCO, du PNUE et de la CEE sur l'EDD et la jeunesse.

134. Le Comité directeur a pris note et s'est félicité des informations fournies au sujet des synergies avec d'autres organisations et processus et a demandé que ces synergies soient encore renforcées.

X. Publication de travaux sur l'éducation en vue du développement durable par des pays de la région de la Commission économique pour l'Europe

135. La Présidente a rappelé que deux publications initialement prévues pour 2021, dont les grandes lignes avaient été présentées à la quinzième réunion du Comité directeur²⁵, sortiraient en 2022, à savoir le *Rapport d'étape sur la mise en œuvre du quatrième cycle de présentation de rapports obligatoires dans le cadre de la Stratégie* et le *Recueil de bonnes pratiques pour la participation des jeunes à l'éducation en vue du développement durable dans la région de la CEE*. Un point a été fait sur l'état d'avancement des deux publications, dont la version définitive devait être établie et soumise au Service des publications de l'ONU

²⁵ ECE/CEP/AC.13/2020/2, par. 122.

avant septembre 2022. Le Gouvernement chypriote avait apporté une contribution en nature pour la révision et l'édition des publications en anglais (15 000 € et 4 000 € respectivement). La Présidente a remercié tous les membres et les experts qui avaient aidé à rédiger et à élaborer les publications.

136. Un représentant du secrétariat a déclaré que les coûts de publication (en français et en anglais, y compris la traduction) des copies papier et électroniques seraient pris en charge par la CEE.

137. Le Comité a pris note des informations fournies et a demandé au secrétariat d'apporter son aide pour la soumission de la version finale des publications à traduire et faire paraître, une fois qu'elles auraient été transmises au secrétariat.

XI. Intégration des questions de genre dans l'éducation en vue du développement durable

138. Le représentant du CAREC a informé le Comité des efforts déployés par le CAREC pour intégrer les questions de genre dans l'EDD. Le CAREC avait vingt ans d'expérience dans l'organisation et la conduite d'activités de renforcement des capacités (ateliers, stages, programme de formation à l'encadrement sur l'environnement pour le développement durable en Asie centrale, etc.) sur différents thèmes (eau, énergie, changements climatiques, interactions, etc.), activités dans lesquelles un équilibre entre les sexes avait pu être maintenu. Depuis 2015, le CAREC coopérait avec le secrétariat de l'OSCE sur des questions liées à la gouvernance de l'eau et à la diplomatie de l'eau tenant compte des disparités entre les sexes.

139. Les représentants de l'Allemagne, de Monaco, de l'UNESCO, du MIO-ECSDE et de YoupaN (Allemagne) ont communiqué des informations sur les travaux visant à intégrer les questions de genre dans l'EDD. La Présidente a demandé aux intervenants d'envoyer les documents mentionnés (rapports, liens vers des pages Web ou autres informations pertinentes) au secrétariat pour qu'il les signale et les affiche sur le site Web de façon à les rendre plus largement accessibles.

140. Les pays ont été invités à porter une attention particulière à cette question et à présenter à la réunion suivante du Comité directeur les initiatives et mesures prises à cet égard aux niveaux national et régional.

141. Le Comité a pris note de l'exposé du représentant du CAREC et des informations fournies par les représentants de l'Allemagne, de Monaco, de l'UNESCO, du MIO-ECSDE et de YoupaN (Allemagne) sur les initiatives et les mesures prises par les membres pour intégrer les questions de genre dans l'EDD et a appelé l'attention sur la nécessité de prendre en compte ces questions, en particulier dans le contexte de l'après-pandémie.

XII. Questions relatives au fonds d'affectation spéciale

A. État d'avancement du projet de coopération technique extrabudgétaire intitulé « Strengthening the capacity of UNECE member States in implementation of the UNECE Strategy for Education on Sustainable Development » (Renforcement de la capacité des États membres de la CEE à appliquer la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable)

142. Le secrétaire a présenté une évaluation de la situation actuelle du fonds d'affectation spéciale pour l'EDD et des ressources nécessaires pour 2022-2023 (document d'information n° 6). Il a remercié les pays qui avaient versé des contributions financières ou fait des annonces de contributions devant être versées pour l'année en cours, ce qui permettrait d'assurer des services de secrétariat pour les activités organisées par le Comité directeur. Le secrétaire a également mentionné les contributions en nature annoncées par Chypre et les Pays-Bas pour financer l'élaboration des deux publications (Chypre) et mettre en œuvre les activités du plan de travail pour les premier et deuxième volets (Chypre et les Pays-Bas). Une

solide assise financière s'avérait nécessaire pour l'application efficace de la future Stratégie de la CEE pour l'EDD.

143. Le Comité a pris note de l'information du secrétariat selon laquelle, en l'état actuel des ressources, le contrat du fonctionnaire chargé de l'appui arriverait à expiration à la fin du mois de juin 2022 et serait renouvelé en fonction de la disponibilité des ressources que fourniraient les États membres (de préférence pour le 1^{er} septembre 2022, compte tenu notamment des préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement).

144. La Présidente a rappelé que la planification des activités selon le plan de travail actuel du Comité directeur et ses plans de travail ultérieurs devait comporter une évaluation réaliste de la situation, assortie du financement de ces activités, afin d'éviter des attentes trop ambitieuses. Il a été convenu que tout plan pour l'avenir devait reposer sur une telle approche.

145. La Présidente a souligné que, vu que la situation financière concernant la Stratégie était déjà très difficile et que les activités régionales étaient financées exclusivement par des contributions des États membres au fonds d'affectation spéciale, il était indispensable que les États membres indiquent par avance les contributions qu'ils entendaient verser.

146. Les représentants de l'Autriche, de Chypre et de la Slovaquie ont annoncé qu'ils prévoient de verser des contributions financières au fonds d'affectation spéciale pour l'année en cours.

147. Les membres du Comité ont été invités à examiner la situation financière compte tenu des activités menées dans le cadre de la Stratégie au cours des années précédentes afin d'envisager d'autres manières de procéder, comme l'apport de contributions en nature à différentes activités de programme.

148. La Présidente a remercié le Gouvernement néerlandais de ses contributions en nature au financement et à l'organisation de la Conférence internationale sur l'approche pédagogique globale.

149. Le Comité a pris note des informations relatives à la situation du fonds d'affectation spéciale et a demandé au secrétariat de faciliter l'envoi (de préférence au début de l'automne) de lettres officielles périodiques aux responsables de l'éducation et de l'environnement des États membres, les invitant à envisager de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD pour 2023 et au-delà.

150. Le Comité a invité les membres à envisager les options ci-après pour apporter leur concours aux activités relevant de la Stratégie par des contributions en nature, et à en informer le secrétariat :

- a) Accueillir une conférence ou une réunion d'experts pour une tâche particulière déterminée par le Comité (une conférence sur la jeunesse, par exemple) ;
- b) Financer les activités décrites dans le plan de travail du nouveau cadre d'application de la Stratégie de la CEE pour l'EDD ;
- c) Financer ou organiser des activités de renforcement des capacités (ateliers ou autres) au niveau national ou sous-régional ;
- d) Faire éditer et imprimer une publication du Comité (c'est-à-dire une publication ne figurant pas dans le programme de publications de la CEE).

B. Prolongement d'un projet : questions soumises à la décision du Comité exécutif de la CEE

151. Le Secrétaire a informé le Comité de l'état d'avancement du projet de coopération technique extrabudgétaire E285 intitulé « Strengthening the capacity of UNECE member States in implementation of the UNECE Strategy for Education on Sustainable Development » (Renforcement de la capacité des États membres de la CEE à appliquer la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable), qui devait

initialement se terminer à la fin de 2021, mais avait été exceptionnellement prolongé jusqu'au 30 juin 2022.

152. Le Comité a tenu compte du fait que le mandat du Comité directeur avait été reconduit jusqu'en 2030 et, dans le but de garantir la continuité de l'appui à ses travaux, a demandé au secrétariat et au Bureau exécutif de la CEE de faciliter la prolongation du projet E285 ou la mise en place d'un projet qui lui succéderait et aurait les mêmes objectifs.

C. Plan de contributions volontaires

153. Le Comité directeur a été invité à étudier la possibilité de réviser le plan de contributions volontaires proposé en 2005 dans le Cadre de Vilnius pour l'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable de façon à assurer la disponibilité de sources de financement stables et prévisibles pour la bonne application de la Stratégie. Le plan de contributions proposé à l'époque faisait référence aux montants indicatifs suivants : 20 000 euros ou plus pour les « gros » donateurs ; 2 000 euros ou plus pour les donateurs « de taille moyenne » ; et 200 euros ou plus pour les « petits » donateurs²⁶.

154. Un représentant du secrétariat a déclaré qu'en raison de l'augmentation des coûts administratifs liés à la réception de la contribution d'un État membre (c'est-à-dire les frais liés à l'enregistrement de la contribution et à l'affectation des fonds reçus), il était préférable de maintenir le montant minimum d'une contribution à 500 euros pour éviter l'imputation de commissions.

155. Le Comité a pris note des informations communiquées.

XIII. Calendrier des réunions

156. Le Comité directeur :

a) Est convenu de tenir sa dix-huitième réunion les 25 et 26 mai 2023 en présentiel à Genève ;

b) A demandé au secrétariat d'étudier la possibilité de faire passer la durée de la dix-huitième réunion du Comité directeur à trois jours au lieu de deux pour permettre l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités sur le premier volet ;

c) Est convenu d'organiser une session extraordinaire du Comité directeur sur l'EDD concomitante à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;

d) Est également convenu d'organiser une réunion de haut niveau des ministres de l'éducation le 6 octobre 2022 dans le cadre de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;

e) A prié les membres du Comité intéressés de participer activement à l'élaboration de l'ordre du jour détaillé de la réunion susmentionnée et a demandé au secrétariat de donner suite à cette décision selon les besoins.

XIV. Questions diverses

157. Aucune autre question n'a été soulevée.

158. Le Comité directeur a demandé au secrétariat de télécharger sur la page Web de la réunion les exposés et les autres documents pertinents examinés au cours de la réunion.

²⁶ CEP/AC.13/2005/4/Rev.1, par. 18.

XV. Clôture de la réunion

159. La Présidente a formulé des observations finales et remercié les intervenants et le Comité pour leur travail constructif et efficace, l'équipe technique qui avait assuré les services requis pour le fonctionnement de la plateforme en ligne, ainsi que les interprètes, avant de clore officiellement la réunion.
